

# Programme d'offres promotionnelles Xerox

## Conditions générales

1. Le client, pour bénéficier du programme d'offres promotionnelles Xerox, doit agir dans le cadre et pour les besoins de l'exercice de sa profession.
2. En soumettant cette demande en ligne (c'est-à-dire en cliquant sur yes (oui) dans le formulaire) de participation au Programme d'offres client Xerox proposé par Xerox Limited, Bridge House, Oxford Road, Uxbridge, Middlesex UB8 1HS (**Xerox**), le participant accepte les présentes conditions, les modalités des offres promotionnelles présentées sur le site [www.xerox.com/offers](http://www.xerox.com/offers) ainsi que la politique de confidentialité Xerox appliquée au site [www.xerox.fr/about-xerox/privacy-policy/frfr.html](http://www.xerox.fr/about-xerox/privacy-policy/frfr.html), pour le pays dans lequel il réside (les présentes **Modalités des offres promotionnelles**).
3. Les présentes Modalités des offres promotionnelles constituent l'intégralité de l'accord et remplace tout autre accord antérieur. Xerox se réserve le droit, à tout moment, dans la limite autorisée par les lois applicables, de mettre fin à ce Programme ou de retirer ou modifier sans préavis les Modalités des offres promotionnelles.
4. Les demandes de participation au programme de promotions peuvent être faites au moment de l'achat ou de la location, pour un usage professionnel ou personnel, de produits Xerox éligibles auprès d'une société Xerox ou d'un distributeur Xerox agréé.
5. Les personnes physiques qui déposent une demande doivent être âgées de plus de 21 ans.
6. Les demandeurs doivent résider dans l'un des pays suivants : Royaume-Uni, Irlande, France, Allemagne, Italie, Norvège, Finlande, Suède, Danemark, Belgique, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Portugal et Espagne. Les promotions ne sont ouvertes ni aux agents, grossistes ou distributeurs Xerox (ces personnes ne sont pas autorisées à déposer une demande à la place du client) ni aux salariés du secteur public dans le cas où une telle promotion constituerait une infraction à une quelconque loi, réglementation ou politique.
7. Les produits éligibles, la période d'achat, le délai de dépôt de demande et les dates d'expiration sont disponibles sur le site [www.xerox.com/offers](http://www.xerox.com/offers). Les dates de clôture seront précisées sur le site et dans le cas contraire, elles seront fixées sous 8 semaines après la date initiale d'achat ou de location d'un produit éligible.
8. Les produits éligibles comprennent uniquement les configurations spécifiées. Les produits reconditionnés, réusinés ou pré-utilisés en sont exclus.
9. Une seule demande est autorisée pour chaque produit acheté.
10. Le dépôt de la demande doit s'effectuer uniquement selon la méthode stipulée par Xerox.
11. Ces promotions ne sont pas cumulables avec d'autres offres, notamment concernant des produits vendus ou loués dans le cadre d'une offre négociée.

12. Pour les demandes valides, le remboursement s'effectuera par virement électronique dans la devise utilisée lors de l'achat, ou dans la devise choisie par Xerox, sur le compte bancaire indiqué dans la demande dans les 30 jours suivant la validation de cette dernière.
13. Pour les demandes valides, les cadeaux seront expédiés à l'adresse indiquée dans la demande dans les 30 jours suivant la validation de la demande.
14. Conformément au droit local en vigueur, Xerox exclut toute garantie ou condition, implicite ou expresse, légale ou autre, concernant le cadeau, notamment toute garantie d'adéquation à un usage particulier ou de qualité satisfaisante. Exception faite de toute garantie constructeur transférable fournie par le constructeur.
15. Xerox se réserve le droit de remplacer les remboursements ou les cadeaux par un autre avantage d'une valeur égale ou supérieure. L'assurance et la maintenance ne sont pas inclus. Toute déclaration et règlement des taxes, frais, droits ou surtaxes applicables (notamment tout avantage imposable) résultant de l'acceptation ou de l'utilisation du remboursement ou du cadeau relève de la seule responsabilité du demandeur.
16. Les demandeurs doivent fournir à Xerox la preuve d'achat ou de location des produits concernés, comportant notamment la date d'achat, le prix d'achat, le numéro de facture, le numéro de série du produit ainsi que le nom et l'adresse du revendeur. Cette preuve d'achat peut être transmise par télécopie ou électroniquement, sous forme numérisée. Les demandeurs ne doivent pas envoyer l'original de leurs reçus ou factures ; aucun de ces documents ne leur sera retourné.
17. Les demandes incomplètes ou incorrectes ne seront pas prises en compte, de même lorsque les pièces justificatives sont envoyées après la période de promotion, sauf si Xerox accepte par écrit de considérer de telles demandes. Les demandeurs peuvent actualiser leur demande pendant la période de promotion.
18. Xerox se réserve le droit de vérifier toutes les demandes afin de s'assurer qu'elles respectent les présentes Modalités des offres promotionnelles. Les demandeurs s'engagent à fournir dans un délai raisonnable à la demande de Xerox, toute autre information pertinente et pièces justificatives.
19. Xerox décline toute responsabilité pour les demandes effectuées hors délai ou incomplètes, pour quelque raison que ce soit, y compris mais sans s'y limiter, en raison de l'indisponibilité des pages Web ou de leur dysfonctionnement ou pour toute perte ou dommage de quelque nature que ce soit, causé par le remboursement ou le cadeau, ou qui pourrait en résulter.
20. Si le produit acheté ou loué est retourné, échangé ou remboursé dans les trois mois suivant la réception du remboursement ou du cadeau, pour quelque raison que ce soit, Xerox peut exiger la restitution par le demandeur du remboursement ou du cadeau dans un délai raisonnable, aux frais de Xerox.
21. Le demandeur s'engage à informer Xerox de tout retour, échange ou remboursement du produit acheté ou loué dans les 3 mois suivant la réception de la remise ou du cadeau. Tout manquement à cette obligation peut entraîner des poursuites en justice.

22. Dans la mesure où aucune législation locale contraignante ne s'y oppose, la validité, la formulation juridique et l'exécution des présentes Modalités de l'offre promotionnelle seront régies par les lois anglaises et soumises à la compétence non-exclusive des tribunaux anglais.